

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du Mardi 18 Octobre 2022
19 heures 00**

GF/EB

N° 002912

Mobilité - Mandat de maîtrise d'ouvrage à la Communauté de Communes du pays d'Apt Luberon pour le portage d'une étude de maîtrise d'œuvre en vue de la réalisation d'un axe structurant cyclable Apt - Gargas - Saint-Saturnin-lès-Apt - Villars

Affiché le :

Le Mardi 18 Octobre 2022 à 19 heures 00 le Conseil Municipal, convoqué le 12 octobre 2022, s'est réuni au nombre de ses membres prescrits par la Loi, dans la SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL, sous la Présidence de Véronique ARNAUD-DELOY, Maire.

ETAIENT PRÉSENTS : Mme Véronique ARNAUD-DELOY (Maire), M. Jean AILLAUD (1er adjoint), Mme Emilie SIAS (2ème adjoint), M. Cédric MAROS (3ème adjoint), M. Frédéric SACCO (5ème adjoint), Mme Isabelle TAILLIER (6ème adjoint), M. Yannick BONNET (7ème adjoint), Mme Sylvie TURC (8ème adjoint), M. Patrick ESPITALIER (9ème adjoint), M. Jean-Louis CULO (Conseiller municipal), M. André LECOURT (Conseiller municipal), M. Pascal CAUCHOIS (Conseiller municipal), Mme Sabrina HARCHACHE (Conseillère Municipale), M. Denis DEPAULE (Conseiller municipal), M. Stéphane REBAUDI (Conseiller municipal), Mme Sandrine BEAUTRAIS (Conseillère Municipale), Mme Laurence GREGOIRE (Conseillère Municipale), M. Elhadji NDIOUR (Conseiller municipal), Mme Sandrine BEAUTRAIS (Conseillère Municipale), M. Dominique THEVENIEAU (Conseiller municipal), M. Rémi ROLLAND (Conseiller municipal), M. Christophe CARMINATI (Conseiller municipal), Mme Céline CELCE (Conseillère Municipale), M. Henri GIORGETTI (Conseiller municipal), M. Jean-Marc DESSAUD (Conseiller municipal), Mme Céline RIGOUARD (Conseillère Municipale)

ONT DONNÉ PROCURATION : Mme Gaëlle LETTERON donne pouvoir à M. Patrick ESPITALIER (9ème adjoint), M. Pierre DIDIER donne pouvoir à Mme Sylvie TURC (8ème adjoint), Mme Brigitte BENOIT DE SOLLIERS donne pouvoir à M. Jean AILLAUD (1er adjoint), Mme Dominique SANTONI donne pouvoir à Mme Emilie SIAS (2ème adjoint), Mme Amélie LEBRETON donne pouvoir à Mme Véronique ARNAUD-DELOY (Maire), M. Nathan SAIHI donne pouvoir à M. Frédéric SACCO (5ème adjoint)

ABSENTS EXCUSÉS :

ABSENTS : M. Stéphane REBAUDI (Conseiller municipal),
Mme Julie BOVAS (Conseillère Municipale)

La séance est ouverte, Mme Célia BARBIER est nommé(e) Secrétaire.

VOTES POUR : 31

VOTES CONTRE : 0

ABSTENTION(S) : 0

Il est rappelé au conseil qu'en 2019, le Parc du Luberon a été lauréat de l'appel à projets de l'ADEME « Vélo et Territoires ».

Dans ce cadre, le programme « Luberon Labo Vélo » a été mis en place. Il vise à accompagner les collectivités partenaires dans l'élaboration de leur politique cyclable. L'objectif est de développer la pratique du vélo en tant que mode de déplacement du quotidien pour aller travailler, se rendre à l'école ou encore faire ses courses.

Sur le bassin de vie Pays d'Apt Luberon, les communes de Apt, Gargas, Saint-Saturnin-lès-Apt et Villars ont souhaité constituer un groupe de travail pour mettre en œuvre l'axe structurant de déplacement vélo au quotidien préconisé par le schéma départemental cyclable et Luberon Labo Vélo, et reliant les 4 communes sur un linéaire total de près de 30 km.

En vertu de ses compétences, la Communauté de Communes Pays d'Apt Luberon (CCPAL) a proposé aux quatre communes directement concernées par cet axe structurant, de la missionner comme mandataire pour porter l'étude de maîtrise d'œuvre d'Avant-Projet Définitif (APD).

Cette étude doit notamment permettre de préciser le programme de travaux sur l'ensemble de l'itinéraire structurant de déplacement vélo au quotidien entre les 4 communes concernées.

Madame le Maire rappelle la proposition de la Communauté de communes d'être mandataire, en vue de la réalisation de cette étude. Cette proposition formulée par la communauté de communes paraît en effet, la plus adéquate pour mener un tel projet.

La commune demande ainsi au Mandataire, de faire réaliser, au nom et pour le compte de la commune et sous son contrôle cette étude conformément à l'article L 2422-5 du Code de la Commande Publique

Madame le Maire demande au conseil d'en délibérer.

Vu le Code de la Commande Publique, notamment son article L 2422-5 permettant à une commune de confier à un mandataire par contrat de mandat de maîtrise d'ouvrage tout ou partie de ses attributions relatives à une opération,

Vu l'article 4 des statuts de la Communauté de Communes Pays d'Apt Luberon disposant que la Communauté de Communes du Pays d'Apt Luberon est habilitée à assurer, pour le compte d'une collectivité, toutes opérations de travaux ou de prestations de services dans les conditions définies par le conseil communautaire,

LE CONSEIL MUNICIPAL A L'UNANIMITE

CONFIE, à la Communauté de Communes Pays d'Apt Luberon la mission de mandataire pour porter l'étude de maîtrise d'œuvre d'Avant-Projet Définitif en vue de la réalisation d'un axe structurant cyclable Apt - Gargas - Saint-Saturnin-lès-Apt - Villars.

AUTORISE, Madame le Maire à signer le contrat de mandat de maîtrise d'ouvrage à intervenir dont le modèle est annexé à la présente délibération.

POUR EXTRAIT CONFORME

**LE MAIRE
Véronique ARNAUD-DELOY**

